AVERTISSEMENTS AGRICOLES

1er Supplément au Bulletin d'Août 1965

DLP 24-8-65 407510

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION MENSUELLE

ÉDITION DE LA STATION RHONE - ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 4, place Gensoul - LYON.
C. C. P. : LYON 9.430-12 TÉLÉPHONE (78) 37-20-56
Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

18 Août 1965

ABONNEMENT ANNUEL 15 F Page 40

V I G N E

AVERTISSEMENTS

VERS DE LA GRAPPE - Effectuer dès réception un traitement dans les parties basses de la Drôme et de l'Ardèche.

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

CARPOCAPSE (pommes et poires) - Traiter à nouveau aux dates suivantes en respectant les limites d'utilisation des produits avant récolte.

Départements	dès réception	entre le 23 et le 26 Août
AIN - région	40 - 41 - 48 - 49 - 52 et 119	42 - 43 - 44 et 46
ARDECHE-région	141-143-145-146-147-151 et 152	142-149 et 150
DROME - région	123-124-127-130-131-133-134 et 136	121-122-125-129-132 et 135
ISERE - région	102-107-109-111-114-116 et 119	101-103-104-105-108-110-112-115-117 et 121
LOIRE	Néant	1-2-5-9-12
RHONE	22-32 et 34	21-23-24-26-29-31-35- 36 et 37
SAVOIE	86 et 93	81-85 et 87
HTE SAVOIE	65-67 et 93	néant

Dans les autres régions attendre un avis ultérieur.

Sur prunier - Renouveler le traitement dans les régions moyennes, étendre dès réception aux régions d'altitude plus élevée.

TORDEUSE ORIENTALE - Poursuivre la protection sur pêches puis sur poires et pommes à intervalles de 10 à 15 jours suivant la pluviosité.

INFORMATIONS

COCHENILLE DU MURIER SUR PECHER - Pour enrayer les contaminations possibles des pêches tardives par la seconde génération de la cochenille du mûrier qui est actuellement en cours, effectuer dès réception un traitement approprié sur les arbres contaminés en respectant les délais de rigueur avant cueillette. Renouveler une seconde application à 10 jours d'intervalle.

MOUCHE MEDITERRANEENNE DES FRUITS - Quelques captures de Ceratites ont été observées récemment dans la région lyonnaise. On peut encore différer l'application des traitements spécifiques destinés à protéger les fruits tardifs : pêches, poires et pommes Golden delicious.

CULTURES LEGUMIERES

MILDIOU DE LA TOMATE - Poursuivre la protection par des traitements situés dans les 4 jours après chaque pluie prolongée ou après chaque humectation prolongée du feuillage (pluie ou irrigation).

TEIGNE DU POIREAU - Effectuer un nouveau traitement suivant les indications du dernier bulletin.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : A. PITHIOUD

Le Contrôleur Chargé des Avertissements Agricoles P. LATARD

P418

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes. Directeur-Gérant : L. BOUYX